

DONNÉES MÉDICALES

E-santé : la Région joue au facteur

Les Wallons viennent de donner un cadre à la plateforme qui gère l'échange électronique des données de santé. Tous les patients sont concernés.

● **Pascale SERRET**

Ça tient à la 6^e réforme de l'État : la santé en tant qu'art de guérir reste une matière fédérale, mais les Régions ont désormais leur part à gérer aussi. Ainsi, le fédéral et les Régions se partagent le boulot dans l'échange électronique des données médicales.

Hier, le Parlement wallon a voté un décret qui permet à la Région de jouer son rôle de plombier dans ces échanges. Ou de facteur.

1. Déjà rodé À l'avant-plan, il y a le patient et son généraliste. Le médecin peut échanger avec d'autres acteurs de la santé (spécialistes, hôpitaux, maisons de repos, etc.) les données médicales de son patient, s'il est d'accord. Les Régions sont compétentes pour gérer ces échanges, via des « hubs », des plates-formes spécifiques. En Wallonie, c'est l'ASBL Fratrem (Réseau Santé Wallon)

qui s'en charge. Elle est déjà rodée. Une série d'hôpitaux, entre autres, y sont représentés. Le décret donne un cadre à la plateforme.

2. C'est le plombier ! « Nous sommes en quelque sorte les plombiers du système : on rend possible la fluidité des échanges dans la tuyauterie, explique le ministre de l'Action sociale Maxime Prévot. Nous devons nous assurer que l'interconnexion se déroule bien, avec la garantie du secret professionnel et la confidentialité des données. » Autre métaphore que celle du plombier : « Le facteur, la poste, c'est la Région, mais l'enveloppe et ce qu'elle contient, c'est la part du fédéral ». Bref, la Région n'intervient pas dans le contenu des données échangées. Elle gère le flux et la sécurité des échanges.

3. ASBL : confidentiel ? Le MR a des doutes sur le gestionnaire de la plateforme wallonne. Pourquoi confier ça à une ASBL et pas à l'administration qui se met en place (OIP Santé) ? Maxime Prévot se dit surpris d'entendre le MR plaider pour une formule « étatique ». Mais selon lui, aucune crainte à avoir. « Pas mal d'hôpitaux sont gérés en ASBL. Or, qui remet en cause leur gestion de la confidentialité des données de dizaines de milliers de patients ? » Le fé-

déral a aussi opté pour le modèle ASBL il y a 15 ans pour son projet pilote. Fratrem est déjà soumis à audit. Et des commissaires du gouvernement contrôlent.

4. Méfiance en Flandre La Flandre, elle, s'est d'abord dotée d'un décret puis a choisi une formule de gestion par l'administration : trois hubs, un coffre-fort de 1^{re} ligne. « Mais les médecins n'y adhèrent pas. Ils n'ont pas confiance dans la gestion administrative de ce coffre-fort. Ils en reviennent », constate Prévot.

5. Le patient a le premier et le dernier mot On n'est pas dans un système où toutes les données sont d'office échangées électroniquement et où le patient doit faire une démarche pour s'en retirer. C'est le contraire : ses données ne feront partie des échanges que s'il y adhère. Il peut s'en extraire quand il le souhaite. Hier, les différents niveaux de pouvoir se voyaient pour peaufiner une campagne de communication commune auprès du grand public. Autant bosser en harmonie : le sujet est délicat. ■